

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 8 JANVIER 2019

Compte rendu

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du CTL du 28 juin 2018,
- Ponts naturels 2019,
- Organisation du CTL suite aux élections professionnelles : présentation du règlement intérieur,
- Déploiement du dispositif de télétravail,
- Bilan de la campagne d'évaluation 2018,
- Accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV),
- Points divers.

Le Comité technique local présidé par la Directrice départementale, s'est tenu à Châteaulin le 8 janvier 2019.

En réponse à notre déclaration liminaire, la Directrice a indiqué que, pour le moment, le Finistère et contrairement à d'autres départements, ne subissait pas des affluences record en terme d'accueil physique en lien avec le lancement du PAS. Elle a confirmé, en revanche, de forts pics de charges sur les appels téléphoniques.

Sur la question des manifestations ponctuelles en relation avec le mouvement des « gilets jaunes », elle a rappelé que les mesures de sécurité étaient laissées à l'appréciation des chefs de services, en soulignant la nécessaire protection à apporter aux personnels et aux bâtiments avec, le cas échéant, des dépôts de plaintes engagés par la Direction.

Concernant la pénalité de 15 € consistant à sanctionner les contribuables n'ayant pas utilisé un moyen de paiement dématérialisé, la Directrice a indiqué que ce dispositif relève d'une loi et qu'il ne lui appartient pas de la critiquer, tout en déplorant les conséquences fâcheuses de cette mesure pour les collègues et aussi en terme d'image pour la DGFIP...

Concernant notre intervention sur l'expérimentation sous 3 ans en agence comptable au sein des collectivités locales, la Directrice a confirmé avoir pris contact avec les deux collectivités de Brest Métropole et du Conseil départemental pour leur présenter le dispositif.

Elle s'est défendue d'en faire la promotion mais que, s'agissant d'un dispositif législatif, elle était dans son rôle d'information, reconnaissant qu'à ce stade, le dossier demeurait pour le moins fumeux à la fois d'un point de vue technique et également en ce qui concerne les conséquences RH.

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP** a rappelé que cette proposition d'expérimentation s'inscrivait en droite ligne dans le cadre des

orientations gouvernementales, visant à externaliser les missions accomplies actuellement par bon nombre d'administrations d'État dont celle de la DGFIP.

F.O.- DGFIP a condamné et rappelé à nouveau le caractère inacceptable de cette expérimentation qui pourrait, à terme, sonner le glas de la gestion des collectivités locales territoriales par la DGFIP et qui, d'ores et déjà, remet en cause de fait la séparation ordonnateur comptable, et implique des conséquences très lourdes pour les agents de tous grades !

Nous avons également dénoncé la politique dite du « zéro cash » contenue dans l'article 63 du PLF 2019 qui prévoit que les administrés seront priés d'aller régler en numéraire ou par carte bancaire chez le buraliste ou au bureau de Poste ! Ce dispositif est prévu se généraliser au 1^{er} juillet 2020, il pose aussi un vrai sujet de confidentialité de l'impôt au regard du maniement d'argent public par des prestataires privés...

En réponse à notre intervention sur les dysfonctionnements récurrents des applicatifs métiers provoquant l'exaspération justifiée des collègues, la Directrice n'a pas démenti la réalité de cette problématique en indiquant l'avoir déjà fait remonter auprès de la Direction générale, et elle a demandé aux chefs de services de recenser les incidents afin d'en objectiver le constat.

Pour **F.O.- DGFIP** ces difficultés récurrentes sont notamment la conséquence de l'abandon du Plan Stratégique Informatique (P.S.I.), ayant entraîné de facto, de la part de la Direction Générale, l'abandon de toute réflexion stratégique à moyen terme...

Dans un groupe de travail du 31 mai 2016, le responsable du service des systèmes d'information considérait que le temps n'était plus aux grands documents d'orientation stratégique, mais qu'il fallait privilégier une démarche « agile ». Ce terme d'« agile » venant du monde du développement informatique où il sert à qualifier une démarche pragmatique, au plus près des besoins du client..(sic). Il poursuivait en indiquant que cette méthode est bien adaptée aux petits projets.

Manifestement, cette nouvelle stratégie est bien loin de démontrer aujourd'hui toute son efficacité sur le terrain, car il n'aura échappé à personne, sauf peut être au responsable du SSI, que les projets informatiques de la DGFIP ne sont pas des petits projets et que notre administration détient le parc informatique le plus important de France, secteurs privé et public confondus. !

Approbation du procès verbal du CTL du 28 juin 2018 :

Rappelons que lors de ce CTL du 28 juin 2018, nous avons siégé seuls sur l'ensemble des points concernant les restructurations 2019 suite au départ des autres organisations syndicales. A cette occasion, nous avons porté toutes nos revendications et dénoncé la politique de resserrement du réseau initiée par la technostructure et déclinée par les Directeurs départementaux. Concernant les revirements annoncés aux agents des services fonciers lors d'une réunion du 22 novembre à Châteaulin et touchant à l'organisation future du SDIF, nous avons dénoncé, dans un tract du 3 décembre 2018 la stratégie de gribouille de la Direction sur le sujet, d'autant qu'une telle annonce ne respectait pas les plus élémentaires règles en matière de consultation des représentants des personnels:Provocation du Ministre et stratégie de gribouille

Concernant le vote sur le procès verbal de ce CTL du 28 juin , et s'agissant d'une démarche exprimant une position sur la pure forme et non sur le fond, nous avons approuvé ce document.

Vote des OS : Solidaires et CGT : abstention

Ponts naturels 2019 :

En 2019, deux jours fériés sont susceptibles de générer des ponts naturels :

- le jeudi 30 mai : Pont naturel le vendredi 31 mai 2019,
- le jeudi 15 août : Pont naturel le 16 août 2019.

Lors de notre intervention, nous avons rappelé que ce dispositif qui ne coûte rien à l'administration, permet aux agents de souffler un peu, et de résorber un tant soit peu le nombre de jours de congés non pris qui vont alimenter les CET. En 2017 ces jours de repos non posés et d'heures travaillées en débordement représentaient au niveau national l'équivalent de 1665 équivalents temps plein (ETP) !

Vote des OS : **F.O.- DGFIP** et CGT : Pour : Solidaires : Abstention.

Organisation du CTL suite aux élections professionnelles : présentation du règlement intérieur :

F.O.- DGFIP a rappelé son opposition suite au durcissement des règles de représentativité dans les instances de dialogue social visant notamment à en réduire l'accès aux élus suppléants, qui depuis le 4 juillet 2017, ne sont plus convoqués qu'en cas d'empêchement des titulaires, ce qui entraîne de facto leur non défraiement.

Ce changement des règles de fonctionnement du CTL pénalise le travail des élus, car lorsqu'un suppléant est appelé à siéger épisodiquement en lieu et place du titulaire, cet élu n'a pas toute l'expérience requise, et il peut être en difficulté par manque d'habitude.

Dans le cadre de la nouvelle mandature faisant suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, configuration de ce Comité technique local est la suivante en terme de représentativité :

F.O.- DGFIP : 4 sièges,
Solidaires : 3 sièges,
CGT : 2 sièges,
CFDT 1 sièges.

Déploiement du dispositif Télétravail :

Le report de l'examen de ce point d'ordre du jour, a été demandé par Solidaires qui a évoqué un manque de temps pour étudier les documents. Les deux autres OS présentes à ce CTL, **F.O.- DGFIP** et CGT ne se sont pas opposés à cette demande.

Pour sa part, la directrice a fait part de son souhait de ne pas se précipiter pour la mise en place de ce dispositif, car elle souhaite pouvoir étudier et appréhender de la manière la plus approfondie possible cette nouvelle organisation de travail tout en ne perdant pas de vue le calendrier qui impose une déclinaison départementale dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

La délégation **F.O.- DGFIP** lui a signalé que quelques collègues avaient déjà fait connaître leur souhait de pouvoir s'inscrire dans ce dispositif et donc étaient en attente.

La Directrice a spécifié que si des situations urgentes (pour raisons médicales et/ou sociales) se présentaient, la DDFIP pourrait les étudier et anticiper la mise en place du processus de Télétravail pour les collègues concernés.

Bilan de la campagne d'évaluation 2018 :

La délégation **F.O.- DGFIP** a souligné que 43 d'agents avaient refusé d'assister à leur entretien professionnel et que cela reflétait probablement une lassitude de ces collègues qui ne voyaient plus l'utilité de se rendre aux entretiens compte tenu du manque de reconnaissance professionnelle.

Nous avons rappelé que la chute des recours constatée aux niveaux local et national, était due pour grande partie à la disparition des réductions-majorations en 2018, en lien avec la mise en place du protocole PPCR.

Toutefois, il est important de rappeler aussi que le nouveau mode d'évaluation intègre deux nouvelles sous-rubriques créées pour recueillir l'avis de l'évaluateur pour les tableaux d'avancements et pour la liste d'aptitude.

Ces rubriques combinées au tableau synoptique et à l'appréciation générale, laissent une place encore plus prépondérante à l'arbitraire en ce qui concerne les critères de sélection pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

Outre que ces nouveautés mettent encore de nouvelles barrières dans le déroulement de carrière des personnels, elles sont aussi à mettre en parallèle avec les évolutions proposées au niveau de la fonction publique, à savoir :

- un passage d'échelon soumis à un avis favorable du chef de service et une part plus grande du « *mérite* » dans le traitement (RIFSEEP).

La délégation **F.O.- DGFIP** a aussi rappelé son opposition à l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité, dispositif qui peut conduire certains de ces collègues à être écartés des promotions intra ou inter catégorielles.

Enfin nous avons dénoncé le projet de l'administration de supprimer la possibilité de recours de 2^{ème} niveau en CAP nationale au motif de la chute du nombre de recours en CAP locales. Pour **F.O.- DGFIP**, la suppression de ces recours en CAPN va priver les agents d'une possibilité d'appel de la décision locale. **Pour F.O.-DGFIP le recours de 2ème niveau est, et doit rester de la prérogative de la CAP nationale !**

Accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) :

Après les SIP, les SIE, les Trésoreries et les CDIF, le déploiement de l'accueil sur rendez-vous va se généraliser aux PCR et aux SPF à compter du 1^{er} février 2019.

La Direction a rappelé globalement le principe du dispositif à savoir :

- un service peut prendre un rendez-vous pour un contribuable au profit d'un autre service,
- l'utilisateur peut prendre un rendez-vous via l'accès à son compte fiscal,
- le contre-appel est censé éviter les déplacements inutiles d'utilisateurs,
- le but de cet outil n'est pas d'augmenter l'accueil mais d'en améliorer la qualité....

Lors de sa présentation, la Directrice a toutefois indiqué que le réseau estimait que ce dispositif constituait une charge supplémentaire pour les services..

Quelques chiffres 2018 concernant les SIP, SIE, Trésoreries et CDIF :

- **1165** RDV pris; **858** personnes reçues,
- **307** RDV annulés dont **74 %** suite à un contre appel, **13 %** à l'initiative de l'utilisateur, **13 %** suite à des erreurs de manipulation des agents.
- Sur **858** RDV qui se sont tenus, **132** n'ont pas été clos dans l'application (oubli de la part des agents).

- Sur les **1165** RDV pris, **484** ont été formulés par les usagers via internet, **681** par les agents des services.
- Depuis novembre 2018, **10** RDV ont été pris par les trésoreries et **3** RDV pris dans les trésoreries au bénéfice d'un autre service.

Dans notre intervention, nous avons rappelé que l'accueil sur rendez vous n'est pas une nouveauté et que les services de la DGFIP n'ont pas attendu le déploiement de l'APRDV, pour pratiquer ce mode d'échange avec les usagers. Pour autant, ce dispositif couplé avec le portail internet usager s'intègre dans la stratégie globale de la DG, visant dans un premier temps à réduire, et à terme, à quasiment supprimer les flux d'accueil physique à la DGFIP.

Pour F.O.- DGFIP, cette diversification des canaux d'accueil, sous couvert de modernisation, intervient dans un contexte toujours plus prégnant de manque de moyens, et constitue inévitablement une charge de travail supplémentaire pour les services et les agents !

Points divers :

Mise en sécurité du CFP de Brest Duquesne :

L'appel d'offres lancé en 2018 s'est avéré infructueux compte tenu du dépassement budgétaire trop important par rapport aux crédits alloués pour cet opération immobilière. La direction a répondu qu'une seconde procédure d'appel d'offres avait été lancée avec une actualisation des prix et en parallèle une demande d'allocation de crédits en phase avec les prix actualisés. Un maître d'œuvre a été choisi, la société ATIS qui va établir un CCTP.

En réponse à notre interrogation, la Directrice a confirmé que cette opération devrait à nouveau passer par l'aval du Préfet de Région ce qui n'est pas fait pour nous rassurer...

F.O.- DGFIP a rappelé que le centre de Brest Duquesne était le 2^{ème} centre de Bretagne après celui de Rennes Magenta, et qu'il y avait plus qu'urgence à sécuriser ce bâtiment dans le contexte de menace terroriste et de climat social fort dégradé. !

Ascenseur de Brest Duquesne :

Suite à l'acte d'engagement datant du 17/12/2018, la société SCHINDLER doit intervenir courant février 2019, le montant des travaux s'élevant à environ 50 000€.

Pilotage de l'EDR :

Cette mission qui avait été déléguée temporairement au chef de service du CPS revient vers la Direction au sein du pôle RH.

Mobilisation de l'accueil dans le cadre du PAS :

Les agents des CPS sont actuellement mobilisés pour répondre au téléphone sur les questions liées au PAS. **F.O.- DGFIP** souligne que ces tâches relèvent principalement de sujets en lien avec l'assiette de l'impôt, ce qui constitue une prise en charge délicate pour les collègues des CPS dont ce n'est pas le cœur de métier, et qui, potentiellement, peuvent se trouver en difficulté, voire en souffrance. A l'instar de l'ensemble des agents fortement sous pression actuellement, la vigilance s'impose quant à l'évolution de leurs conditions de travail.

En ce qui concerne la prévision d'affectation pour les agents des CPSR relevant de l'équipe de renfort, la Direction n'a pas répondu précisément à notre demande touchant au calendrier de leur retour dans les structures du Finistère. **F.O.- DGFIP a rappelé que les CPSR sont des structures nationales financées pour partie par des emplois locaux, et qui ont bien vocation à soutenir les services au travers de l'intervention de l'EDR.**

À la direction, ce sont 6 agents dont 3 en permanence qui sont sollicités en renfort pour la prise en charge des appels téléphoniques liés au PAS.

Concernant l'accueil physique du PAS, la direction a communiqué lors de cette réunion quelques chiffres à mettre en parallèle avec ceux des autres campagnes:

- 3 500 personnes du mercredi 2 au vendredi 4 janvier 2019 pour le PAS,
- 12 000 personnes/semaine pendant la campagne IR,
- 7000 personnes/semaine pendant les campagnes d'avis d'imposition,

La direction laisse l'initiative aux responsables de sites pour la gestion des jours/horaires d'ouverture de l'accueil physique et téléphonique dans le respect des consignes globales départementales.

Transfert du gracieux au PCRCP :

En raison du manque d'effectifs dans les SIP en fin d'année et des absences liées aux formations, la Direction a décidé que le traitement du gracieux serait provisoirement transféré au PCRCP.

La délégation **F.O.- DGFIP** a déploré et dénoncé cette gestion à la petite semaine, conséquence directe des suppressions d'emplois sur les SIP, au sein desquels les agents ne peuvent plus faire face à leurs charges de travail courantes. **F.O.- DGFIP** a rappelé que la fiscalité ne s'improvise pas, et qu'elle ne se résume pas à appuyer sur un bouton comme aime le dire certains « responsables » politiques du moment, comme pour valider leurs stratégies libérales d'affaiblissement des services publics en général et de la DGFIP en particulier. **Ces métiers de la DGFIP, requièrent des connaissances approfondies et de l'expérience, n'en déplaise à ces mêmes politiques. !**

La délégation F.O.- DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), **Florence JAVELOT** (EDR), **Michelle GALLY** (EDR), **Anne COROUGE** (PCE Brest), **Thierry ROLLAND** (SIP/SIE Châteaulin), **William THUBERT** (DDFIP Brest), **Erick GUERRY** (Permanent F.O.- DGFIP29).

**VOUS ÊTES NOMBREUX A NOUS
SOUTENIR**

**N'HÉSITÉZ PAS À NOUS
REJOINDRE**

**LA SECTION F.O.- DGFIP29
VOUS SOUHAITE**

UNE BONNE ANNEE 2019